

Du moins nos bons amis les libéraux ont fait preuve de logique; ils n'ont rien fait pour ces familles et ils ne font rien pour les 25 familles qu'on abandonne au sort auquel le gouvernement de ce pays les a condamnés.

Des voix: Adopté.

M. Nowlan: Monsieur le président, je dois dire qu'à titre de nouveau membre siégeant ici ce soir, je suis stupéfié de constater comme la Chambre peut changer rapidement d'attitude à l'égard de ce qui me paraissait un détail assez insignifiant. Permettez que je vous dise que l'expansion de cette base met en cause plus que 25 familles, malgré tout le respect que je dois au député de Kootenay-Ouest. Toutefois, avec toute la déférence que je dois aussi à mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui montre un peu de cet esprit d'indépendance qu'il conseillait à l'autre côté de la Chambre, et sachant que j'ai plus de sang irlandais que n'en ont un grand nombre de gens de Shannon, sans parler du député de Winnipeg-Sud-Centre, il y a, à mon avis, un troisième moyen de se sortir de cette fondrière dans laquelle nous nous trouvons, moyen qui, je crois, recevrait l'approbation de certains députés de l'arrière-plan.

Le ministre et son associé pourraient s'engager envers la Chambre à ne rien faire de plus au sujet de cette expropriation jusqu'à ce que toute la question soit étudiée par le comité qui devrait examiner cette affaire en détail. Avec l'assurance que le bien-fondé de l'expansion projetée et que l'expropriation ou le déplacement des vingt-cinq familles sera étudié par le comité, je crois que toute la question serait réglée. Si on pouvait donner cette assurance, je crois qu'on répondrait aux objections de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre et de l'honorable député de Yukon pour qu'on puisse étudier les propositions détaillées en comité et aller de l'avant.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je donne l'assurance qu'on ne fera rien d'ici plusieurs semaines et jusqu'à ce que le comité ait l'occasion d'examiner la question, si c'est le souhait de l'ensemble des députés.

Je dois signaler, toutefois, qu'en tant que ministre, je n'exerce aucun contrôle sur le comité ni sur l'ordre des travaux qu'il entreprend. Nous convoquerons des témoins à cet égard dès que le comité le désirera. Moyennant ces réserves, nous serons heureux d'entreprendre cela.

[M. Herridge.]

L'hon. M. Churchill: Le ministre peut-il nous assurer encore qu'aucune autre mesure ne sera prise quant aux 25 familles atteintes par l'agrandissement du camp de Valcartier pendant un an à compter d'aujourd'hui et, alors, seulement après que la Chambre aura encore une fois étudié la question? (*Exclamations*)

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je pense que le député de Winnipeg-Sud-Centre devrait chercher à imiter la modération de son jeune collègue qui essaie d'être utile et raisonnable. Ce sont deux qualités que mon honorable ami pourrait posséder à un degré plus éminent.

J'ai offert de répondre à la suggestion de l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings parce qu'elle me paraît raisonnable, au contraire de celle de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Ce dernier a passé toute la soirée à laisser entendre que depuis 50 ans nous n'avions pas eu besoin d'un champ de tir à Valcartier, et qu'il ne devait donc s'y produire aucun changement. Même s'il voulait me faire dire que les méthodes qui existent depuis 50 ans ne changeront jamais, je ne serais pas en mesure de le faire. En fait, certains changements sont nécessaires, et je crois que l'agrandissement des installations du camp de Valcartier pour fournir un terrain d'exercices suffisant aux unités qui y sont cantonnées est essentiel à la défense du pays.

L'hon. M. Churchill: Je ne me laisse pas facilement intimider par les bavardages qui proviennent de l'autre côté de la Chambre. J'ai écouté le sage avis du ministre de la Défense nationale. Renvoyer la question à un comité est une bonne idée, mais qu'arriverait-il si le comité l'écarte ou s'il ne l'étudie même pas, parce que le comité, comme le ministre l'a mentionné, pourrait n'être même pas saisi de la question? Le comité ne peut pas rendre de décision. Il ne peut que commenter la situation, examiner les faits, considérer tous les détails, mais il ne peut prendre une décision efficace. La décision ne peut être prise que par le ministre et le cabinet, et c'est pourquoi nous discutons la question ici plutôt que dans un comité.

● (9.50 p.m.)

Ce serait peut-être différent si le ministre promettait que la question, une fois discutée en comité, serait de nouveau soumise à l'approbation de la Chambre des communes, mais il n'a rien dit de tel. La proposition que je lui ai faite, à savoir que toute l'affaire soit remise à douze mois, est raisonnable.